DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal : le 08/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 21/10/2013

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Délibération n° D-2013-442

Personnel non titulaire - recrutement d'un journaliste contractuel à la direction Communication

Président:

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Délibération n° D-2013-442

Direction Ressources Humaines

Personnel non titulaire - recrutement d'un journaliste contractuel à la direction Communication

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 22 septembre 2006, le Conseil municipal a créé un poste à temps complet de journaliste, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à la Direction de la communication.

Suite à la vacance de ce poste, un appel externe à candidatures a été publié. Cependant, aucun fonctionnaire, détenant les compétences requises pour assurer les missions, n'a pu être retenu.

Afin de permettre à la Direction de la communication d'assurer la continuité du service public, il est proposé de recourir au recrutement d'un candidat, par voie contractuelle, dont les diplômes et l'expérience sont de nature à répondre aux besoins du poste à pourvoir.

Ce recrutement s'opérera conformément à l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, pour une durée de 3 ans dont la rémunération sera afférente à l'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un journaliste contractuel, à temps complet, pour une durée de 3 ans, à la Direction de la communication.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 37
Contre: 5
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour Madame le Maire de Niort, **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON